

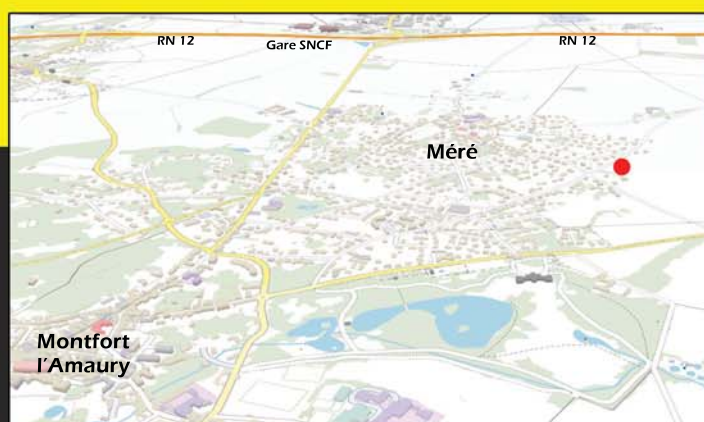
Département des Yvelines

# MÉRÉ

## La Croix de Rome



**6 TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS  
DE 1.100 m<sup>2</sup> à 1.534 m<sup>2</sup>**



### TEPAC

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET

Tél : **01.34.57.12.12**

[www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)

TEPACTER S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros. R.C.S. 477 488 597



Plan figuratif - Image non contractuelle

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

- . Les constructions devront s'inscrire dans les zones d'implantation prévues au plan de composition d'ensemble du projet (PA4).
- . Les parties de construction comportant des baies devront respecter une distance de 8m avec les limites séparatives.
- . L'emprise au sol des constructions est limitée à 25% de la superficie de la parcelle.
- . Les constructions équipées de toiture à pentes seront limitées à un gabarit de R+1+C sans réhausse (pied droit) au dessus du 1er étage. Leur hauteur est limitée à 6m à l'égoût du toit et 9m au faîtage.
- . La hauteur des constructions équipées d'une toiture terrasse est limitée à 6m50 au sommet de l'acrotère.
- . Les constructions en R+combles auront une pente de toiture comprise entre 35° et 45°.
- . Une place de stationnement fermée est obligatoire.
- . Les gouttières et leurs descentes seront en zinc ou en cuivre.
- . Création d'une association syndicale des colotis.

## FRAIS ANNEXES

- . Provision pour dégradation de voirie : 1 000 €.
- . Taxe d'aménagement et de raccordement à l'égoût.
- . Frais de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone/fibre.

N° Lot	Superficie	Façade constructible	Emprise au sol maximum autorisée	Prix Euros TTC*
1	1 100 m <sup>2</sup>	22,50 m	275 m <sup>2</sup>	399 000 €
2	1 157 m <sup>2</sup>	23,00 m	289 m <sup>2</sup>	409 000 €
3	1 501 m <sup>2</sup>	30,00 m	375 m <sup>2</sup>	459 000 €
4	1 534 m <sup>2</sup>	21,00 m	383 m <sup>2</sup>	option
5	1 225 m <sup>2</sup>	28,00 m	306 m <sup>2</sup>	435 000 €
6	1 218 m <sup>2</sup>	22,00 m	304 m <sup>2</sup>	425 000 €

\*Frais de notaire et d'enregistrement en sus. Prix susceptibles de modification sans préavis.  
Permis d'aménager PA 78 389 22 Y 0002 obtenu le 20 octobre 2022.



+ de détails sur [www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)

Document non contractuel